



Charte pour la gestion des "MARAIS DU VERDIER"

L'association "Les marais du Verdier" s'engage à :

- développer des projets collectifs plutôt qu'individuels et partagés par tous les habitants
- veiller à la conformité des projets en terme de sécurité
- veiller à économiser l'énergie et développer l'usage d'énergies alternatives
- privilégier des modes de gestion naturels souples respectueuses des espèces et des milieux
- développer des projets innovants qui peuvent être démonstratifs pour d'autres (usagers, gestionnaires)
- assurer à terme l'autofinancement des projets,
- privilégier l'usage de matériaux naturels (bois) et recyclables
- capitaliser et communiquer les acquis des projets développés sur le site
- promouvoir la participation des acteurs et des utilisateurs du site à la gestion du site (aménagement, équipement infrastructures, gestion de la végétation)